

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-six Le 12 mars à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 27 février 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS	

Délibération n° D26-08

Objet : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux antérieurs des taxes foncières.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de taxe d'habitation est de nouveau voté par les communes, et que le taux de référence est celui voté en 2019. Il ne concerne plus que les résidences secondaires, et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2026, applicable aux taxes directes locales :

- Taxe Foncière sur le bâti (TFPB) : **16,75 %**
- Taxe Foncière sur le non-bâti (TFPNB) : **24,14 %**
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres (THS) : **6,77 %**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

✓ **ADOPTE** les taux tels que proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 13/03/2026

Transmise en Sous-Préfecture le 17 MARS 2026

Affichée le 17 MARS 2026

